



Trouvez votre logement avec Université Toulouse 1 Capitole et Studapart

*Des centaines d'offres exclusives,
spécialement pour vous !*



Sommaire

1

Votre plateforme avec des offres exclusives

- .1** Studapart & Université Toulouse 1 Capitole
- .2** Rejoignez la communauté du mieux loger !

2

Comment ça marche ?

- .1** Louer en quelques clics
- .2** Les bonnes pratiques pour trouver vite !
- .3** Focus sur le dossier de location !
- .4** Zoom sur... le garant

3

Les offres de logement

- .1** Les offres de propriétaires particuliers
- .2** Les offres en résidences étudiantes

4

Conseils et astuces pour une location réussie

- .1** S'installer dans son logement
- .2** Les bons plans pour faciliter votre quotidien
- .3** Quitter son logement en toute simplicité
- .4** Annexes : Le lexique du mieux loger

**Nos experts de la location répondent à vos questions
tout au long de l'été, inscrivez-vous !**



1

***Votre plateforme avec
des offres exclusives***

1.1

Studapart & Université Toulouse 1 Capitole *Partenaires pour votre logement*

Trouvez votre appart' rapidement et en toute confiance

Université Toulouse 1 Capitole & Studapart sont partenaires pour vous faciliter l'accès au logement partout en France pour une durée minimum d'un mois ! Accédez à une **plateforme 100% privée avec des logements pré-réservés** pour vous.



**Annonces exclusives
et tout budget**



**Démarches simplifiées
et 100% en ligne**



**Accompagnés jusqu'à
la fin de la location**

housing.ut-capitole.fr

Accédez à des offres exclusives !

Pour ça, inscrivez-vous puis débloquez votre compte en entrant le code **HOUSINGCAPITOLE** ou votre preuve d'admission.

Une équipe multilingue est disponible 6j/7 de 9h à 20h pour répondre à toutes vos questions via :

- le **tchat de votre plateforme** (bulle de dialogue en bas à droite de l'écran)
- par mail **booking@studapart.com**

1.2 Rejoignez la communauté du mieux loger !

Depuis 2014, Studapart travaille avec ses partenaires pour **vous simplifier l'accès au logement**. Une équipe de 50 passionnés se réunit chaque jour pour faire des locations **une expérience positive, peu importe sa durée**.

Simplicité

Du dossier de location à la signature du bail : toutes **vos démarches simplifiées et entièrement en ligne**.

Sécurité

Les **profils sont vérifiés** et la **qualité des annonces évaluée**. En cas d'imprévu, on s'engage à vous reloger.

Accompagnement

Notre **équipe multilingue** vous épaulé avant, pendant et après votre réservation sur la plateforme.



Annonces vérifiées

+150 000



Avis Google

4,4/5



Satisfaction support

90%





2

Comment ça marche ?

2.1 Louer en quelques clics

Pour vous inscrire et accéder aux logements, il vous suffit de cliquer sur ce lien* :

housing.ut-capitole.fr

**Vous pouvez vous connecter avec une adresse mail personnelle ou les identifiants de votre établissement.*

1

Cherchez

Détaillez vos critères de location, on vous aide à trouver le logement idéal.

2

Candidatez

Un coup de coeur ?
Complétez votre dossier et candidatez en un clic.

3

Réservez

Réservez en ligne en payant votre premier mois de loyer et les frais de la plateforme.



Le premier loyer sera automatiquement versé à votre loueur via la plateforme. Pour les suivants, les virements bancaires devront être effectués directement entre vous. Le dépôt de garantie se règle hors plateforme.

Une question ?

Utilisez le tchat ou écrivez-nous à booking@studapart.com

2.2 Les bonnes pratiques pour trouver vite !

La chance, ça se provoque

Commencez vos recherches au plus tôt

Pas une minute à perdre : mettez vous-y dès que vous êtes admis. Plus tôt vous rejoignez Studapart, plus vous préparez votre arrivée avec sérénité.

Remplissez votre dossier de location

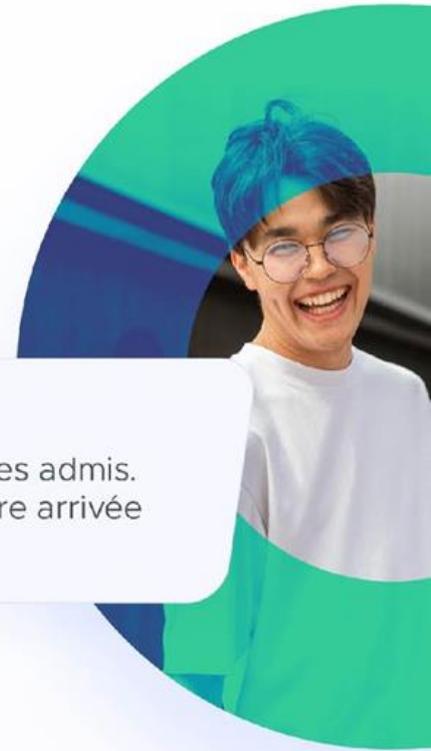
Pour aider le loueur à faire connaissance avec vous, complétez votre dossier et déposez vos documents **une seule fois**, directement sur la plateforme (pièce d'identité et lettre d'admission).

Prenez contact avec plusieurs loueurs

Plus vous faites de demandes de réservation, plus vous avez de chances de trouver. *En moyenne, **un locataire Studapart fait 7 demandes avant de trouver un appart'**.*

Soyez réactifs

De nombreux autres étudiants cherchent en même temps que vous. Prenez le temps de consulter les nouvelles offres, répondre aux loueurs et aux messages de Studapart. **Courtoisie et réactivité sont vos plus grands alliés.**



2.3 Focus sur le dossier de location !

En France, tous les loueurs demandent un dossier de location. Il leur permet **d'avoir des informations sur son futur locataire** et de vérifier si le profil correspond à ses attentes, notamment en termes de **solvabilité** (votre capacité à payer votre loyer).

Et chez Studapart, comment ça marche ?

Nous faisons le maximum pour **simplifier vos démarches**.
Directement en ligne (sur votre profil) téléchargez vos justificatifs et candidatez ensuite en illimité !

Seulement 2 documents obligatoires :



**Votre pièce
d'identité**



**une preuve de
votre admission/
inscription dans votre
établissement.**

2.4 Zoom sur... le garant

Vous avez un garant français ?

Déposez sa pièce d'identité, ses 3 derniers bulletins de salaire et son avis d'imposition dans votre dossier de location Studapart.

[En savoir plus](#)



Vous n'avez pas de garant français ou pas de garant du tout ?

En partenariat avec Allianz, **Studapart peut se porter garant pour vous** pendant toute la durée de location. Pour cela, découvrez l'offre "Profil Garanti".

[En savoir plus](#)

Allianz



Si vous n'avez pas l'offre "Profil Garanti", il est possible que votre loueur vous demande au moment de la réservation en ligne de souscrire la garantie loyers impayés de Studapart.



La résidence dans laquelle je souhaitais réserver m'a demandé d'avoir un garant français... Sans le Profil Granti je n'aurais pas pu louer ce logement !

Dwarkesh
Étudiant indien





3

Les offres de logement

3.1 Les propriétaires privés

Studio, colocation, chambre chez l'habitant... des milliers de propriétaires proposent des logements partout en France. **Toutes ces annonces sont vérifiées par notre équipe !** Rendez-vous sur la plateforme pour y accéder :

housing.ut-capitole.fr



Zoom sur le budget moyen mensuel pour une personne

772 € à Toulouse

Ces montants ne prennent pas en compte les aides de la CAF, faites une simulation APL/ALS [ici](#).

3.2 Les offres en résidences étudiantes

Du studio individuel à la colocation, les résidences étudiantes offrent un large choix de logements meublés. En bonus, des équipements et des services tels que : laverie, cafétéria, wifi, salle de sport...

Pour chacune des résidences étudiantes, bénéficiez de **promotions exclusives et de places réservées aux étudiants français et internationaux de Université Toulouse 1 Capitole** ! Rendez-vous sur la plateforme :

[Rendez-vous ici](#)



Cliquez sur la ville de votre campus pour accéder aux annonces



Toulouse

Campus de Toulouse



STUDEA TOULOUSE COMPANS CAFFARELLI

Référence : 867

Proche de
votre
campus



Type	Loyer	Surface	Frais de dossier
Logement individuel	à partir de 575 € / mois	20 m² min	à partir de 450 €
Logement en colocation	à partir de -	-	à partir de -

Retrouvez la totalité de ces offres sur

housing.ut-capitole.fr

Campus de Toulouse



Référence : 1560

Proche de
votre
campus



Type	Loyer	Surface	Frais de dossier
Logement individuel	à partir de 605€ / mois	17 m² min	à partir de 221 €
Logement en colocation	à partir de -	-	à partir de -

Retrouvez la totalité de ces offres sur

housing.ut-capitole.fr

Campus de Toulouse



UXCO | ex Suitétudes Thalès

Référence : 964

Proche de
votre
campus



Type	Loyer	Surface	Frais de dossier
Logement individuel	à partir de 480 € / mois	21 m² min	à partir de 350 €
Logement en colocation	à partir de -	-	à partir de -

Retrouvez la totalité de ces offres sur

housing.ut-capitole.fr

Campus de Toulouse



Appart'City Toulouse Diagora Labège

Référence : 2496

Proche de
votre
campus



Type	Loyer	Surface	Frais de dossier
Logement individuel	à partir de 600 € / mois	20 m² min	à partir de 370 €
Logement en colocation	à partir de -	-	à partir de -

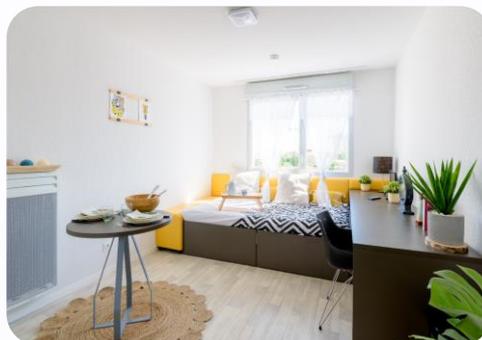
Retrouvez la totalité de ces offres sur

housing.ut-capitole.fr



Résidence SWEETLY L'ALEXANDRIN

Référence : 2281



Type	Loyer	Surface	Frais de dossier
Logement individuel	à partir de 595 € / mois	21 m² min	à partir de 149 €
Logement en colocation	à partir de 730 € / mois	30 m² min	à partir de 249 €

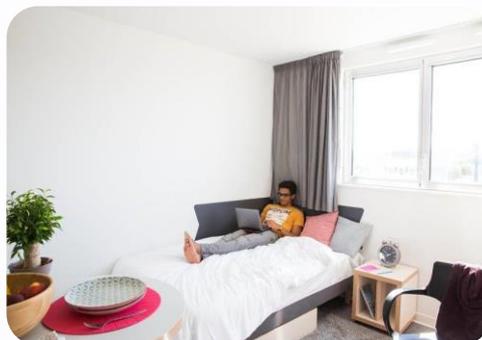
Retrouvez la totalité de ces offres sur

housing.ut-capitole.fr



KLEY Toulouse Centre

Référence : 2694



Type	Loyer	Surface	Frais de dossier
Logement individuel	à partir de 699 € / mois	22 m² min	à partir de 370 €
Logement en colocation	à partir de -	-	à partir de -

Retrouvez la totalité de ces offres sur

housing.ut-capitole.fr



4

***Conseils et astuces pour
une location réussie***

4.1 S'installer dans son logement

Il est obligatoire d'assurer son logement : votre loueur vous demandera une **attestation d'assurance** au moment de l'entrée dans les lieux. Retrouvez ce qu'il faut savoir sur les tarifs, les clauses et la marche à suivre pour déclarer un sinistre.

Assurer votre logement

Avec Studapart

Studapart propose une assurance habitation **simple, immédiate et transparente**. Retrouvez toutes les informations sur votre espace Studapart et souscrivez en 2 clics une fois que vous avez réservé votre logement !

Petit plus : l'Assurance habitation by Studapart inclut une **assurance responsabilité civile**, très souvent demandée par les écoles et universités en France.



Demandez vos aides au logement

En moyenne, le loyer représente jusqu'à 50% du budget des locataires. Bonne nouvelle : quelle que soit votre nationalité, vous pouvez bénéficier d'aides pour alléger le coût du logement. Les obtenir rime avec démarches chronophages et complexes. Heureusement, on a la solution !

Le temps, c'est de l'argent ! Et si on vous faisait économiser un peu des deux ?

Avec l'Assistance alloc' by Studapart, fini de s'arracher les cheveux à déchiffrer le jargon administratif en français de la CAF. Plus besoin d'attendre de longues minutes au téléphone pour obtenir des réponses à vos questions.

Faciliter votre expérience locative étant notre priorité, on vous accompagne dans vos démarches pour obtenir vos aides dès le premiers mois sans efforts ! Percevez vos aides dès votre emménagement et jusqu'à la fin de votre location et bénéficiez jusqu'à 300€ d'aides au logement par mois.



Jusqu'à 300€
d'aides par mois



Dès le 1er jour
d'emménagement



En moins de 48h



Sans efforts : un
accompagnement
à chaque étape

Emménagez avec sérénité

Lorsque vous emménagez, vous allez visiter le lieu pièce par pièce avec votre loueur pour **constater l'état général du logement et des équipements : c'est l'état des lieux**. C'est une étape obligatoire qui s'accompagne de la signature d'un document entre le loueur et vous. Organisez et réalisez votre état des lieux dans les règles de l'art en ayant bien en tête toutes les bonnes pratiques et les éléments à vérifier.

Avec Studapart

En quittant le logement, vous ferez de la même manière **un état des lieux de sortie**. Le document de l'état des lieux d'entrée sera utilisé comme référence pour constater d'éventuels dégâts dans le logement. Prenez soin de votre logement pour être sûr de récupérer votre dépôt de garantie en intégralité et contactez-nous pour toute question !

Souscrivez un contrat d'électricité

La nécessité de souscrire en votre nom un contrat d'électricité **dépend du type de logement**. Votre loueur vous informera au plus tôt de la marche à suivre. Retrouvez les démarches pour souscrire un contrat ainsi que les offres de différents fournisseurs sur studapart.com dans la rubrique Astuces.

Le conseil Studapart

Il se peut que le contrat électricité du précédent locataire soit encore actif au moment de votre emménagement. Vous devrez tout de même souscrire un nouveau contrat au risque de vous retrouver avec une coupure de courant !

4.2 Les bons plans pour faciliter votre quotidien

Gérez votre budget

En plus de votre loyer, des dépenses régulières sont à prévoir dans votre budget quotidien. Il faudra penser à **vos abonnements mensuels** (internet, téléphone, électricité, transports en commun...), **vos repas et vos loisirs** (cinéma, sport, expositions...).

Le conseil Studapart

Allez voir du côté des associations étudiantes de votre établissement pour connaître les bons plans !

Réglez votre contribution à la vie étudiante et de campus (C.V.E.C.)

Cette contribution, **d'un montant de 92€ pour l'année universitaire 2020-2021**, est due chaque année par les étudiants préalablement à leur inscription à une formation initiale, y compris à distance, dans un établissement d'enseignement supérieur.

Elle permet de mieux accueillir les étudiants et de leur proposer un accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif au cours de leurs études. **Les étudiants internationaux en échange universitaire sont exemptés de cette contribution.**

Pour régler votre C.V.E.C, vous devez dans un premier temps vous inscrire sur le site messervices.etudiant.gouv.fr et vous connecter ensuite au site dédié cvec.etudiant.gouv.fr

Ouvrez un compte bancaire

Comment s'y prendre pour ouvrir un compte bancaire ? Quelles banques privilégier - traditionnelle ou en ligne - et quelles options choisir ? **Retrouvez la marche à suivre sur notre article dédié** et surtout comparez les offres qui vous sont proposées !

Le conseil Studapart

Faites l'état des lieux de vos besoins et renseignez-vous auprès de plusieurs acteurs avant de vous engager. Les bons plans étudiants sont nombreux à chaque rentrée, profitez-en !

Accédez au système de santé

L'affiliation à la sécurité sociale est **gratuite et obligatoire pour tous les étudiants en France**, qu'ils soient français ou étrangers. La sécurité sociale couvre une partie de vos dépenses de santé.

Zoom sur le système de santé français



Si vous êtes un étudiant français

vous êtes automatiquement enregistré. Pas de démarches à effectuer pour vous !



Si vous êtes un étudiant international

vous devez vous enregistrer dès que votre inscription dans votre établissement est effective. Rendez-vous sur **etudiant-etranger.ameli.fr**

Étudiant européen ?

Vous devez vous enregistrer si vous n'avez pas de Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) ou que vous avez un formulaire S1*.

Si vous avez une CEAM ou êtes **déjà inscrit dans un établissement français** cette année vous n'avez **pas besoin de vous enregistrer**.

Attention ! *Votre CEAM doit être valide jusqu'à la fin de l'année universitaire en cours pour que vous soyez remboursé de vos frais de santé. La CEAM concerne les pays membres de l'Union Européenne, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse..*



Étudiant non européen ?

Vous devez vous enregistrer, **sauf si vous étiez déjà inscrit dans un établissement français** cette année.

* Le formulaire S1

Document portable qui se demande dans votre pays, avant de partir, auprès de l'organisme de santé où vous êtes affilié. Il vous permet de vous inscrire à la sécurité sociale en France. Le formulaire S1 concerne uniquement les citoyens des pays de l'UE/ EEE/ Suisse.

Vous pouvez également souscrire à une **assurance santé complémentaire (mutuelle) à la sécurité sociale**. Ce n'est pas obligatoire mais la mutuelle permet de compléter le remboursement de vos dépenses de santé, qui sont **remboursées à 60%** par la sécurité sociale.





Numéros utiles

Pompiers : 18

Police : 17

Service d'Aide Médicale Urgente : 15

Numéro d'appel d'urgence européen : 112

Le 112 peut être composé à partir d'un téléphone fixe ou portable, sans crédit, avec n'importe quel opérateur européen. Vous pouvez également composer le 112 à partir d'un téléphone sans carte SIM.

Soutien psychologique : 0 800 235 236

Fil Santé Jeunes, gratuit depuis un fixe

De 9h à 23h. Anonyme et gratuit.



4.3 Quitter son logement en toute simplicité

Envoyez votre préavis

Vous avez signé un contrat de location en emménageant dans votre logement, vous devez donc **signaler votre départ au loueur** en respectant le délai légal : **1 mois** si votre logement est meublé, **3 mois** si votre logement est non-meublé*.

* Si votre logement est non-meublé mais se trouve dans une zone tendue, le préavis est d'un mois. RDV [ici](#) pour savoir si votre logement est en zone tendue.

Avec Studapart

Prévenez Studapart et votre loueur dès que vous connaissez votre date de départ du logement, nous prendrons la main pour la relocation du logement ! Téléchargez votre lettre de dépôt de préavis directement sur studapart.com.



Réalisez l'état des lieux de sortie

Une fois votre préavis envoyé, vous devez fixer une date avec votre loueur pour réaliser l'état des lieux de sortie. Nettoyez le logement, remplacez les éléments dégradés et enlevez toutes vos affaires... bref **assurez-vous de rendre le logement dans le même état que celui dans lequel vous l'avez trouvé** pour récupérer l'intégralité de votre dépôt de garantie !

Le conseil Studapart

N'attendez pas l'état des lieux de sortie pour avertir le loueur d'éventuelles dégradations dans le logement, une relation de confiance s'entretient tout au long de la réservation. Contactez notre équipe support pour toute question, nous restons votre interlocuteur même après que vous ayez quitté le logement (support@studapart.com).



Résiliez vos abonnements

Internet, électricité, gaz, assurance habitation... vous avez souscrit à différents abonnements au moment de votre emménagement, **c'est à vous d'y mettre fin avant votre départ du logement**. Vous pouvez anticiper la résiliation de vos contrats pour le jour de votre départ, pensez-y pour minimiser vos frais !

Le conseil Studapart

Entamez vos démarches de résiliation le plus tôt possible et reprenez connaissance des contrats que vous avez signé, un locataire averti est un locataire heureux.

4.4 Annexes

Le lexique du mieux loger

Les loueurs

Votre logement peut vous être loué par un **propriétaire particulier**, une **résidence étudiante**, une **agence immobilière** ou encore le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires (**CROUS**). Ces loueurs ont chacun un fonctionnement et des conditions qui leur sont propres.

Avec Studapart

Faites connaissance et échangez directement avec les loueurs via la messagerie instantanée.

Les logements

Studio, colocation, appartement en résidence étudiante, chambre chez l'habitant... **Vous avez le choix !** Retrouvez les caractéristiques de chacune d'entre elles et faites vos recherches en fonction de vos préférences.

Avec Studapart

Dès votre inscription, indiquez-nous vos critères de recherche pour nous aider à mieux vous connaître.

Le dossier de location

Le dossier de location est clé dans votre recherche de logement. C'est entre autres **ce qui permet au loueur de faire connaissance avec vous**. Il est constitué principalement de votre pièce d'identité et des documents relatifs à votre garant.

Avec Studapart

Chez Studapart, on vous demande le moins de documents possible. Vous les téléchargez sur la plateforme en une fois, et on vous donne des conseils pour le booster. Vous pouvez même faire certifier votre dossier pour maximiser vos chances !

Le garant

Le garant est soit **un de vos proches** soit **un organisme** qui atteste que vous êtes de confiance et qui apporte une garantie financière à votre dossier. **Le garant doit être imposable sur le sol français.**

Avec Studapart

Si vous n'avez pas de garant, Studapart en partenariat avec Allianz peut se porter garant pour vous sur toute la durée de la location.



Le contrat de location

C'est le contrat qui officialise le lien entre vous et votre loueur, et qui pose **les bases de la confiance** pour votre location. Il a **une valeur juridique** et on doit pouvoir s'y référer à tout moment pour s'assurer que les droits de chacun soient respectés.

Avec Studapart

Studapart accompagne les loueurs dans la rédaction de leur contrat. Vous pouvez signer les yeux fermés ! Dès que votre réservation est validée, Studapart vous transmet un certificat de location qui vous permettra de démarrer vos démarches administratives (VISA, box internet...)

Le dépôt de garantie

C'est une somme qui vous est prélevée à la signature du contrat de location, et qui permet au loueur de **s'assurer du respect du logement**. Le dépôt de garantie ne peut excéder l'équivalent **d'1 mois de loyer pour un logement vide**, et **2 mois de loyer pour un logement meublé**. Il vous est rendu en intégralité au moment de l'état des lieux de sortie si aucune dégradation n'a été constatée. Le dépôt de garantie ne doit pas servir à payer le dernier mois de loyer.

Avec Studapart

En lien avec nos loueurs partenaires, Studapart s'assure du bon déroulement de la restitution du dépôt de garantie. Notre équipe support reste en appui sur ces sujets sur toute la durée de votre location.



Notre équipe est disponible à partir du mois de mai afin de répondre à toutes vos questions.

Ne perdez plus de temps, inscrivez-vous [ICI](#) pour bénéficier de précieux conseils en direct !



À vous de louer !